



Vous êtes par la présente convoqué(e)s à une séance extraordinaire du conseil municipal le 18 décembre 2023 à 19h00 au Centre culturel du Vieux Presbytère.

Projet d'ordre du jour

Administration générale

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de règlement numéro 2023-11 ayant pour objet de fixer les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2024

Sécurité publique

4. Addenda sur l'appel d'offres ramonage et inspection des cheminées modifiant le contrat intervenu entre Mont-Joli, Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Joseph-De-Lepage, Saint-Octave-De-Métis, Grand-Métis, Padoue, Price, Sainte-Angèle-De-Mérici, Sainte-Jeanne-D'arc, Saint-Charles-Garnier Et Saint-Gabriel-De-Rimouski

Transport

5. Dépôt d'une demande au Fonds régions ruralité volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale – employé à l'embellissement
6. Dépôt d'une demande au Fonds régions ruralité volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale – support pour poteau temporaire - coût révisé
7. Programme 4500 bornes – Hydro Québec :
 - 7.1. Autorisation de signer l'entente de partenariat du Circuit électrique
 - 7.2. Autorisation de signer l'entente de contribution financière

Hygiène du milieu

8. Adoption du règlement numéro 2023-12 fixant les tarifs de compensation d'aqueduc
9. Adoption du règlement numéro 2023-13 fixant les tarifs de compensation d'égout



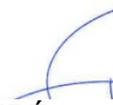
10. Adoption du règlement numéro 2023-14 fixant les tarifs de compensation pour la disposition des matières résiduelles
11. Entente pour la gestion des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2024
12. Acceptation de l'entente tarifaire annuelle 2024 de H2LAB pour l'atteinte des objectifs environnementaux en eau potable
13. Adoption du règlement numéro 2023-15 relatif à des programmes de subventions environnementales

Urbanisme et développement

14. Premier projet de résolution projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), autorisant l'exploitation d'une carrière et un chemin d'accès sur une partie des lots 3 754 985, 3755 175, 1 755 176, 5 134 221 et 5 134 223 à l'intérieur de la zone 35 (AGC).

Loisirs

15. Entente intermunicipale portant sur la mise en commun d'équipements de loisirs
16. Période de questions
17. Clôture de la séance



JULIE DUBÉ
Directrice générale

Le 15 décembre 2023